



Roy, Métivier, Roberge Inc.
SYNDICS



ROY, MÉTIVIER, ROBERGE INC.,
ès qualités de syndic aux avis d'intention de :

GESTION 2007 INC./
GESTION 2007 INTERNATIONAL INC./
ROCK-ROBERT BILODEAU

et

ès qualités de séquestre intérimaire aux biens de :

GESTION 2007 INC./
GESTION 2007 INTERNATIONAL INC.

RAPPORT INTÉRIMAIRE
AU 25 AVRIL 2006

TABLE DES MATIÈRES

- 1. INTRODUCTION**
- 2. ORGANIGRAMME**
- 3. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DES DÉBITRICES PRINCIPALES ET DES PERSONNES LIÉES**
- 4. DESCRIPTION DES BIENS IMMOBILIERS ENREGISTRÉS AU NOM PERSONNEL DE ROCK-ROBERT BILODEAU**
- 5. AUTRES ACTIFS PERSONNELS DE M. ROCK-ROBERT BILODEAU**
- 6. PRINCIPALES MESURES CONSERVATOIRES**
- 7. GESTION 2007 INC.**
- 8. DOCUMENTS COMPTABLES, ÉTATS FINANCIERS ET AUTRES DOSSIERS**
 - a) Situation en février 2006*
 - b) Travaux complétés*
 - c) Travaux à compléter*
- 9. PREUVES DE RÉCLAMATION DES INVESTISSEURS**
- 10. PLACEMENTS**

ANNEXES :

- ANNEXE 1 : Description des placements proposés (fictifs) pour Gestion 2007 International inc.**
- ANNEXE 2 : Sommaire des placements pour Gestion 2007 International inc.**
- ANNEXE 3 : Résumé de la situation de Gestion 2007 International inc.**
- ANNEXE 4 : Portefeuille de Rock-Robert Bilodeau et Gestion 2007 inc. (situation de la compagnie)**
- ANNEXE 5 : Procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 7 avril 2006**

1. INTRODUCTION

Le 3 février 2006, M. Rock-Robert Bilodeau, *Gestion 2007 inc.* et *Gestion 2007 International inc.* collectivement appelés les « Débitrices » ont déposé chacun un avis d'intention de faire une proposition auprès du syndic *Roy, Métivier, Roberge inc.* « RMR ».

Le 6 février 2006, une ordonnance nommant RMR à titre de séquestre intérimaire des biens de *Gestion 2007 inc.* et de *Gestion 2007 International inc.*, a été accueillie par la Cour Supérieure, ce afin de protéger les actifs desdites compagnies et les intérêts des créanciers.

Se prévalant des dispositions pertinentes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, les Débitrices mentionnées plus haut ont, le 5 mars 2006, demandé et obtenu de la Cour une prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition formelle à leurs créanciers respectifs. Ainsi, ladite prorogation de délai prorogeait au 20 avril 2006 le délai pour le dépôt d'une proposition par les trois Débitrices.

Une seconde prorogation de délai a été obtenue de la Cour le 13 avril dernier, soit jusqu'au 20 mai 2006, afin de permettre au soussigné de terminer ses travaux de recherches et de récupération.

En effet, bien que nous ayons bénéficié de la collaboration de M. Rock-Robert Bilodeau, nous ne pouvons que déplorer l'état de la tenue des livres comptables des deux Débitrices principales. Une grande partie de la comptabilité de ces dernières a dû être reconstruite à partir de différentes pièces justificatives telles que les bordereaux de dépôts, chèques, reçus, etc.

Le rapport qui suit est un rapport intérimaire qui fait état de la situation au 25 avril 2006. Il fait principalement état de la situation des Débitrices *Gestion 2007 inc.* et *Gestion 2007 International inc.* Dans le cas de *Gestion 2007 inc.*, nous abordons la question de la liquidation du portefeuille de clients en assurances de personnes.

Dans le cas de *Gestion 2007 International inc.* nous présentons un compte rendu à jour, bien qu'encore incomplet, des sommes investies par les investisseurs qui ont confié leurs épargnes à *Gestion 2007 International inc.* et monsieur Bilodeau. De même, nous présentons un rapport à jour de nos efforts et investigations menées afin de récupérer les placements effectués par *Gestion 2007 International inc.* et à monsieur Bilodeau.

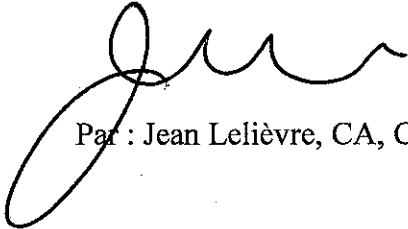
De nombreuses recherches additionnelles devront être effectuées au cours des semaines qui viennent afin de terminer le travail entrepris en février dernier. De même, le travail de récupération des placements devra s'effectuer sur une certaine période de temps afin de maximiser leur réalisation. Certains des placements en

question ne peuvent, pour différentes raisons que nous examinerons plus loin dans le rapport, être liquidés rapidement.

Finalement, vous aurez noté que nous abordons dans le même rapport, les dossiers des trois Débitrices, bien qu'il s'agisse de trois actifs distincts et que les créanciers de *Gestion 2007 International inc.* ne sont, du moins en principe, pas concernés par la liquidation des biens de *Gestion 2007 inc.* La raison pour laquelle nous avons décidé de procéder ainsi est que dans plusieurs cas les engagements financiers souscrits par *Gestion 2007 International inc* avaient été endossés par les deux autres parties, intéressant par le fait même la masse des créanciers des trois Débitrices.

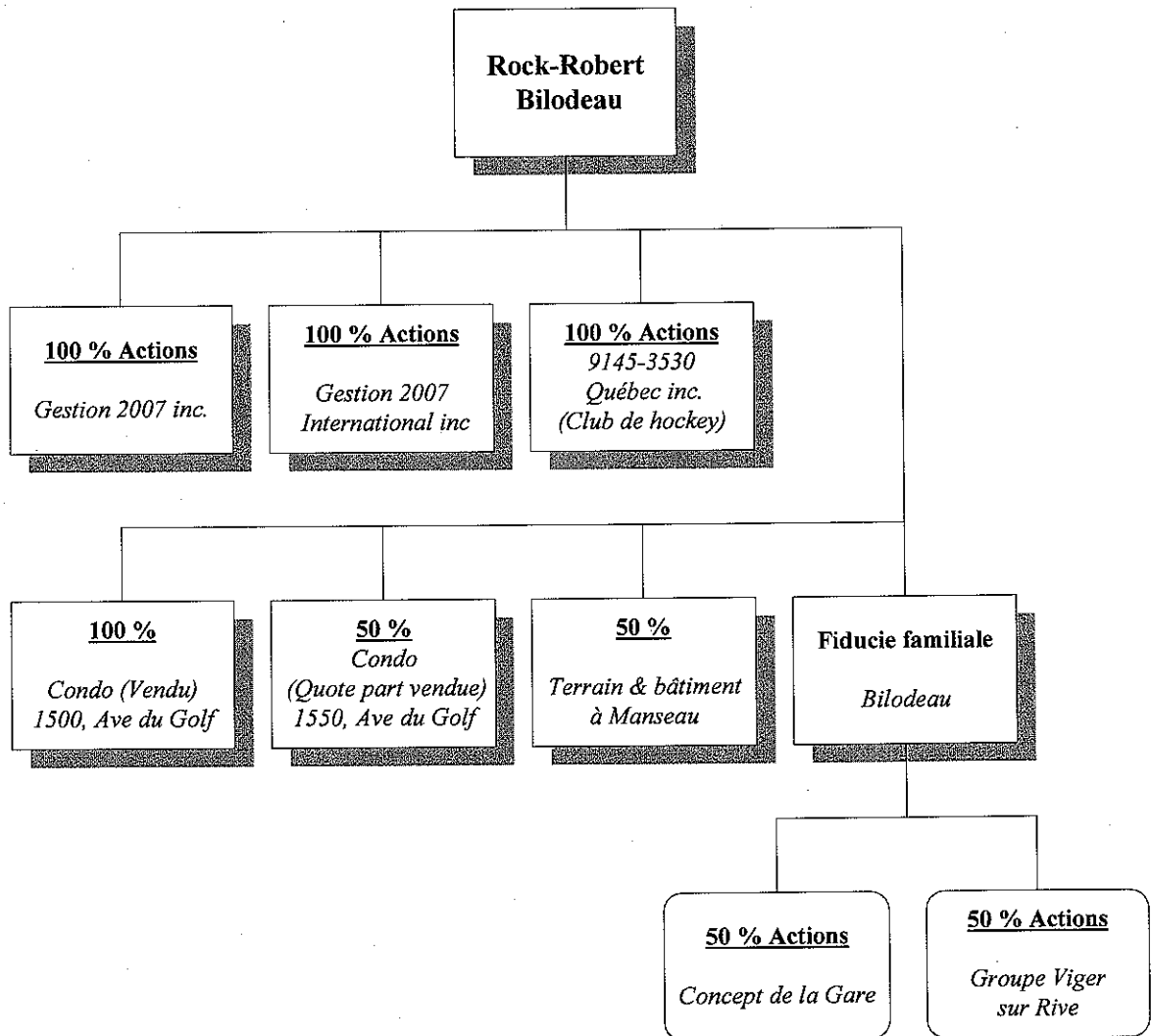
Nous tenterons par ce rapport intérimaire de répondre le plus possible à vos interrogations. Nous tenons également à vous rappeler que si des interrogations subsistent, vous pouvez nous joindre en tout temps en communiquant avec le signataire de ce rapport ou M. André Lessard à nos bureaux au (418) 651-5500.

ROY, MÉTIVIER, ROBERGE INC., ès qualités
de syndic aux avis d'intention de faire une proposition
de *Gestion 2007 inc.*, *Gestion 2007 International inc.* et
Rock-Robert Bilodeau et ès qualités de séquestre intérimaire
de *Gestion 2007 inc.* et *Gestion 2007 International inc.*



Par : Jean Lelièvre, CA, CIRP, syndic

2. ORGANIGRAMME



3. **DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DES DÉBITRICES PRINCIPALES ET DES PERSONNES LIÉES**

En périphérie des Débitrices principales mentionnées en introduction se trouvent un certain nombre d'entités légales distinctes additionnelles. Nous vous les présentons toutes ci-après pour une meilleure compréhension du présent rapport :

A) *Rock-Robert Bilodeau et Gestion 2007 inc.*

Fondée le 6 mars 1995, *Gestion 2007 inc.* agissait à titre de courtier en assurances de personnes et M. Bilodeau en était son principal représentant.

Gestion 2007 inc. maintenait sa place d'affaires au 5425, boul. Laurier, bureau 102 à St-Hyacinthe et employait approximativement trois (3) employés à temps plein.

Monsieur Rock-Robert Bilodeau est l'actionnaire unique, président et seul administrateur de *Gestion 2007 inc.*

La majorité des transactions étaient conclues par *Gestion 2007 inc.*, bien que certaines transactions étaient également conclues personnellement par M. Rock-Robert Bilodeau.

B) *Gestion 2007 International inc.*

Fondée le 21 février 2001, cette compagnie recrutait par l'entremise de M. Rock-Robert Bilodeau et d'autres représentants, des personnes qui étaient ainsi invitées à placer de leurs épargnes dans divers programmes de placements proposés avec promesse de rendements tous aussi alléchants qu'irréalistes. (Voir l'Annexe 1 – Description des placements proposés (fictifs)).

Gestion 2007 International inc. occupait les mêmes locaux et utilisait le même personnel que *Gestion 2007 inc.* Monsieur Rock-Robert Bilodeau est également l'actionnaire, président et seul administrateur de *Gestion 2007 International inc.*

Nos investigations nous ont permis de constater que souvent les montants reçus des investisseurs étaient utilisés à de toutes autres fins que celles originalement prévues soit :

- À investir dans des projets qui étaient dans la majorité des cas, tout à fait différents de celui qui était prévu à l'origine avec l'investisseur;
- À payer à d'autres investisseurs des intérêts sur les placements pour lesquels des intérêts étaient échus ;
- À rembourser le capital dû à d'autres investisseurs qui réclamaient le remboursement avant terme de leur investissement;
- À éponger les pertes d'opérations subies par les compagnies sous le contrôle de M. Bilodeau ;
- À assumer certaines dépenses de nature personnelle de M. Bilodeau ;
- Il est à noter que la majorité de ces transactions étaient effectuées en argent liquide et avec des pièces justificatives limitées.

C) *9145-3530 Québec inc.*

Le 1^{er} juillet 2005, Monsieur Rock-Robert Bilodeau s'est porté acquéreur de toutes les actions en circulation de *9145-3530 Québec inc.* exploitant le club de hockey « Le Crystal de St-Hyacinthe » de la Ligue Nord-Américaine de Hockey.

Afin de permettre la conclusion de cette transaction, *Gestion 2007 International inc.* a avancé plus de 300,000 \$. Plus récemment, soit le 25 mars dernier, cette dernière a fait cession de ses biens étant incapable de faire face à ses obligations financières.

Nous agissons à titre de syndic au dossier et nous sommes présentement à investiguer les circonstances entourant cette avance de 300,000 \$.

D) *Fiducie « Famille Rock Bilodeau »*

La *Fiducie « Famille Rock Bilodeau »* a été constituée le 30 juin 2004.

Cette fiducie détient 50% des actions de deux (2) compagnies, soit *Groupe Viger sur Rive inc.* et *Concept de la Gare inc.*

1) *Groupe Viger sur Rive inc.*

La *Fiducie* détient 50% des actions de cette compagnie, l'autre moitié étant détenue par Mme Diane Leroux, la conjointe de monsieur Bilodeau.

Cette compagnie détient des terrains à Austin en Estrie au Québec.

Ces terrains ont été achetés en deux (2) étapes. Ceux achetés lors de la 1^{ère} étape ont été payés 150,000 \$. L'argent utilisé pour compléter cette transaction a été avancé par *Gestion 2007 International inc.* Les terrains achetés lors de la 2^e étape ont été payés 450,000 \$, cette transaction n'a entraîné aucun déboursé. Le vendeur est ainsi titulaire d'un solde de prix de vente garanti par une hypothèque de 1^{er} rang sur lesdits terrains pour un montant de 455,000 \$.

L'évaluation municipale de ces derniers terrains est de 193,800 \$ tandis que l'évaluation des terrains correspondant à ceux achetés lors de la 1^{ière} étape est de 121,400 \$, soit une évaluation totale de 315,200 \$.

2) *Concept de la Gare inc.*

La *Fiducie* détient 50% des actions de cette compagnie, l'autre moitié étant détenue par Mme Christine Dubuc. Cette dernière ne nous semble pas être apparentée à M. Bilodeau.

Cette compagnie détient un immeuble à St-Jérôme au nord de Montréal. L'achat de cet immeuble avait, à l'origine, été financé par *Gestion 2007 International inc.* pour un montant total de 900,000 \$. Par la suite, un refinancement est intervenu qui fait en sorte qu'en date des présentes, l'immeuble est grevé d'une hypothèque de 1^{er} rang au montant de 612,000 \$ en faveur de *Corporation Investissements I.I.C.*

Au moment d'analyser cet investissement en février dernier, nous avons constaté que la créance de *Gestion 2007 International inc.* n'était pas garantie par hypothèque. Nous avons donc procédé à la publication d'une hypothèque de 2^e rang au montant de 445,713 \$ soit le solde actuel du prêt.

La valeur marchande actuelle de cet immeuble se situerait entre 900,000 \$ et 1,000,000 \$.

**4. DESCRIPTION DES BIENS IMMOBILIERS ENREGISTRÉS AU NOM
PERSONNEL DE M. ROCK-ROBERT BILODEAU**

A) Condominium sis au 1500, du Golf, app. 104, St-Hyacinthe

Ce condominium était la propriété exclusive de M. Rock-Robert Bilodeau, lequel l'a acquis le 5 juillet 2001 au moyen d'une avance provenant de *Gestion 2007 International inc.*

Suite à notre nomination à titre de séquestre intérimaire, nous avons publié notre nomination de séquestre intérimaire contre ledit condominium. De consentement avec les parties impliquées, cette propriété a été vendue le 31 mars 2006 au montant de 215,000 \$, plus un espace de stationnement pour un prix de vente total de 230,000 \$. De ce total, l'hypothèque, les frais de radiation de l'hypothèque, les frais de courtage, les taxes et frais de quittance ont été déduits, de telle sorte que nous avons reçu le solde correspondant à l'équité, soit un montant de 32,989.33 \$

Le montant précité a été déposé au compte en fiducie de RMR au dossier de monsieur Bilodeau.

B) Condominium sis au 1550, du Golf, app. 103, St-Hyacinthe

Cette propriété a été acquise le 5 mars 2004 pour un montant de 222,000 \$ par monsieur Bilodeau et sa conjointe, Mme Diane Leroux. Monsieur Bilodeau possédait donc 50% de ce condo, l'autre partie appartenait à sa conjointe.

Nous avons publié notre nomination à titre de séquestre intérimaire contre ledit condominium. Madame Diane Leroux nous a présenté une offre afin de racheter la part indivise de monsieur Bilodeau. Cette offre prenait en considération une valeur marchande du condominium de 215,000 \$ moins la valeur de l'hypothèque qui le grevait et des autres charges normalement prises en compte en pareille circonstance. La transaction a ainsi généré une équité de 30,000 \$.

Le montant précité a été déposé au compte en fiducie de RMR au dossier de monsieur Bilodeau.

C) Terrain et bâtiment à Manseau

Monsieur Bilodeau détient cette propriété conjointement avec M. Benoît Côté. RMR a publié sa nomination sur cet immeuble. Le prix payé à l'achat serait de 65,000 \$, il n'y aurait aucun créancier hypothécaire.

Éventuellement, des négociations devront être menées avec monsieur Côté afin d'envisager le bris d'indivision ou le rachat par M. Côté de la part de monsieur Bilodeau. Cependant, nous devons valider la mise de fonds que monsieur Côté dit avoir faite lors de cette acquisition. À ce jour, monsieur Côté n'a fourni aucune preuve documentaire à ce sujet.

5. AUTRES ACTIFS PERSONNELS DE M. ROCK-ROBERT BILODEAU

A) Actions du Club de Golf de Saint-Hyacinthe

Au cours des dernières années, monsieur Bilodeau s'est porté acquéreur d'actions du Club de Golf de St-Hyacinthe. Ne connaissant pas la provenance des fonds ayant servi à l'achat desdites actions nous avons demandé à la direction du Club de suspendre toute transaction sur ces actions.

Les informations fournies par la direction du Club de golf nous indiquent cependant que la valeur des actions est négligeable.

B) Cave à vin et œuvres d'art

Des rumeurs persistantes indiquaient que monsieur Bilodeau était propriétaire d'une cave à vin de grande valeur ainsi que de nombreuses œuvres d'art.

Dans le but de vérifier ces rumeurs nous avons procédé à une prise d'inventaire complète des actifs de toutes les entités sous le contrôle de monsieur Bilodeau en plus de prendre aussi en inventaire les biens personnels de monsieur Bilodeau.

Nous nous sommes donc présentés au bureau de *Gestion 2007 inc.* et antérieurement à leurs ventes respectives, au condominium situé au 1550, du Golf, app. 103 et 1500, du Golf, app. 104 à St-Hyacinthe où demeuraient monsieur Bilodeau et sa conjointe.

L'inventaire physique effectué à ces emplacements ne nous a permis de retracer que quelques bouteilles de vin de peu de valeur. Pour ce qui est des œuvres d'art, celles pouvant représenter un intérêt ont été inventoriées et appartiendraient à Mme Diane Leroux. À ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de la preuve de propriété de madame Leroux. Cette dernière doit nous produire les preuves d'achat.

Seul un meuble antique appartenant à monsieur Bilodeau pourrait avoir une valeur significative. D'autres vérifications sont en cours à ce sujet.

À notre demande, monsieur Bilodeau a été interrogé par Me Sylvain Rigaud de l'étude *Ogilvy Renault, avocats*. Lors de cet interrogatoire, monsieur Bilodeau a indiqué que tous les biens pouvant représenter une valeur particulière avaient été inventoriés par le syndic soussigné et qu'il n'en possédait pas d'autres. Pour ce qui est des bouteilles de vin, monsieur Bilodeau a mentionné avoir exagéré la quantité des bouteilles détenues ainsi que leur valeur. Il a par ailleurs aussi déclaré avoir vendu certaines de ces bouteilles au cours de la dernière année afin de pouvoir vivre et payer certains créanciers sans pour autant pouvoir nous indiquer lesquels.

Sur les valeurs apparaissant à son bilan personnel, monsieur Bilodeau a répondu à Me Rigaud avoir exagéré sur la valeur de sa cave à vin et des œuvres d'art qu'il possédait afin d'obtenir un prêt de la *Banque de Développement du Canada*, financement qui, du reste, n'a jamais été accordé.

C) *Automobiles*

Les véhicules de marque Cadillac CTS 2004 et Cadillac XLR 2005 que possédait monsieur Bilodeau étaient co-loués par *Gestion 2007 International inc.* et monsieur Bilodeau, auprès de *GMAC Location*.

Nous avons pris possession de ces véhicules et les avons remis à *GMAC Location*. Il n'existait aucune équité sur ces véhicules susceptible de revenir à la masse des créanciers.

Monsieur Bilodeau est aussi propriétaire d'un véhicule Acura TSX 2004. Cette voiture est immatriculée à son nom personnel mais le contrat de financement de *Honda Crédit* est établi au nom d'Émilie Bilodeau, fille de monsieur Bilodeau. Le solde à payer à la compagnie de crédit serait d'environ 19,000 \$ et la valeur du véhicule est d'environ 25,000 \$. Nous sommes actuellement à investiguer cette transaction.

6. PRINCIPALES MESURES CONSERVATOIRES

Suite à notre nomination à titre de séquestre intérimaire, nous avons posé les gestes suivants :

Locaux

Nous avons procédé au changement des serrures des locaux commerciaux ainsi qu'au changement des codes d'accès du système d'alarme. Seul notre personnel détient les clés donnant accès aux locaux et possède le code du système d'alarme.

Comptes bancaires

Nous avons transmis une correspondance à chacune des institutions financières que nous avons identifiées dans les pièces justificatives examinées. Nos demandes auxdites institutions ont consisté à l'apposition d'un code de gel sur les comptes bancaires identifiés et de nous transmettre les soldes existants. Les sommes récupérées ont été encaissées dans le compte en fiducie du séquestre intérimaire soussigné.

Inventaire

Tel que déjà mentionné, nous avons procédé à un inventaire des biens se trouvant au 5425, boul. Laurier à St-Hyacinthe, soit les bureaux de *Gestion 2007 inc.* et de *Gestion 2007 International inc.* ainsi que dans les condos de monsieur Bilodeau et de sa conjointe.

Nous avons inventorié tant les biens appartenant aux compagnies que les biens personnels de monsieur Bilodeau.

Inscription d'avis de nomination

Suite à notre nomination à titre de séquestre intérimaire, nous avons inscrit à l'encontre de nombreux immeubles un avis de notre nomination, l'adresse civique des immeubles concernés apparaît ci-après :

- 1500, du Golf, #104, St-Hyacinthe ;
- 1550, du Golf, #103, St-Hyacinthe ;
- 15750, Guy, St-Hyacinthe ;
- Divers lots à Austin, sans adresse civique ;
- 106, Grande-Ligne, Frelighsburg ;
- 1650, Route 218, Manseau ;
- 70-80, de la Gare, St-Jérôme (sur cet immeuble, une garantie hypothécaire a même été publiée) ;
- 194, Desjardins, Ste-Agathe ;
- 420, Cheval-Blanc, Gatineau ;
- 820, Lorrain, Gatineau.

Livres comptables et autres

Nous avons procédé à une analyse des documents comptables et autres dont nous avons pris possession. Tel que déjà mentionné, nous sommes actuellement à mettre à jour les divers dossiers ainsi que les différents registres nécessaires à notre analyse.

Assurances

Nous avons maintenu toutes les assurances en vigueur à notre arrivée à l'exception des assurances sur les véhicules au nom de *Gestion 2007 International inc.* et qui ont déjà été remis à *GMAC Location*.

Salaires

Il n'existe plus d'employés dans *Gestion 2007 inc.* ni dans *Gestion 2007 International inc.*, de telle sorte qu'il n'y a plus aucun salaire à verser.

Courrier

Aucune réexpédition de courrier n'a été requise attendu que le personnel du séquestre intérimaire occupe les lieux des Débitrices et que nous sommes toujours en place. Nous voyons nous-mêmes à l'ouverture du courrier.

Actions inscrites à la Bourse

La compagnie *Gestion 2007 International inc.* détenait des actions cotées à la Bourse et transigeait sur les parquets par le biais de la maison de courtage *Jitney*. Initialement, nous avons donné instruction à *Jitney* d'apposer un code de gel sur ce compte et d'attendre nos instructions. Par la suite, nous avons entrepris de liquider le portefeuille d'actions. Nous procédons actuellement à une liquidation ordonnée de façon à ne pas faire fléchir le cours des titres transigés.

Banque Privée Edmond de Rothschild (Luxembourg)

La compagnie *Gestion 2007 International inc.* détenait un compte bancaire auprès de cette institution située au Luxembourg. Nous avons requis ces derniers de procéder au gel du compte et de nous transmettre les sommes qui y sont détenues.

La réticence des banquiers de se conformer à nos demandes a rendu nécessaire l'intervention des avocats de la firme *Ogilvy Renault* que nous avons mandatée afin de nous représenter.

Des négociations entre les parties se sont alors engagées qui nous ont permis d'apprendre qu'environ 240,000 \$ canadiens sont en dépôt à cette institution. Il nous est impossible de contre vérifier cette information pour l'instant, puisque les registres de *Gestion 2007 International inc.* ne contiennent aucune information à ce sujet.

Me Sylvain Rigaud de *Ogilvy Renault* et les représentants de la Banque sont à fixer les modalités du transfert des fonds.

Enquêtes concernant les affaires des Débitrices

À la suite de ces diverses mesures conservatoires, nous avons entrepris la tâche de reconstituer les livres comptables des Débitrices et entrepris diverses enquêtes, le tout tel que plus amplement exposé ci-dessous sous la rubrique 8.

7. GESTION 2007 INC.

Gestion 2007 inc. gérait un portefeuille de 475 comptes d'assurances personnelles et de placements. Tel qu'en fait foi le résumé de la situation de la compagnie présenté à l'Annexe 4, *Gestion 2007 inc.* gérait pour le compte de ses clients environ 5,750,000 \$ de placements sous forme de certificats de placements garantis, de fonds mutuels et de fonds distincts.

Monsieur Bilodeau, n'étant plus habile à gérer ses dossiers compte tenu des circonstances et attendu que le portefeuille était sujet à une dépréciation rapide, nous avons entrepris d'évaluer sa valeur dans le but d'en disposer rapidement.

Dans cette optique, nous avons demandé à un professionnel du domaine de l'assurance de nous fournir une évaluation indépendante de la valeur des commissions associées à la gestion de ce portefeuille. L'évaluation en question soumise par l'expert a été de 45,000 \$.

Nous avons par la suite procédé à un appel d'offres privé entre cinq courtiers d'assurances. De ces cinq courtiers, trois ont déposé une offre d'achat. Leur offre d'achat était basée sur l'analyse du portefeuille ainsi que sur des projections de revenus de commissions générés par lesdits placements.

Voulant, tel que déjà mentionné, minimiser les risques de dévaluation du portefeuille, nous avons procédé rapidement, soit le 7 avril dernier à l'ouverture desdites soumissions. Le procès-verbal de l'ouverture des soumissions apparaît à l'Annexe 5 du présent rapport.

Le plus haut soumissionnaire fût *Services Financiers Guy Duhaime inc.* pour une valeur de 40,000 \$. L'offre fût soumise à l'approbation de la Cour Supérieure et la transaction de vente a été complétée le 18 avril dernier.

8. **DOCUMENTS COMPTABLES, ÉTATS FINANCIERS ET AUTRES DOSSIERS**

a) *Situation en février 2006*

Lorsque nous avons pris connaissance de l'information disponible, nous avons constaté les faits suivants :

Gestion 2007 inc.

- La tenue des livres avait été effectuée par une comptable externe jusqu'en date du 31 janvier 2006 mais plusieurs postes comptables restaient à valider ;
- Les derniers états financiers produits dataient du 31 juillet 2004, ces derniers étaient encore à cette date à l'état de « projet » donc non encore définitifs et n'avaient jamais été transmis à monsieur Bilodeau par le comptable M. Gaétan Fradette, CA;

Gestion 2007 International inc.

- Les derniers états financiers produits dataient du 31 juillet 2004, ces derniers étaient encore à cette date à l'état de « projet » donc non encore définitifs et n'avaient jamais été transmis à monsieur Bilodeau par le comptable M. Gaétan Fradette, CA et aucune comptabilité n'a été effectuée depuis cette date;
- Le dossier des placements dans *Gestion 2007 International inc.* n'était pas à jour. Nous vous présentons à l'Annexe 2, l'état général des dossiers en question ;
- Les commentaires qui suivent s'appliquent à la majorité des dossiers d'investissements et représentent l'état général dans lequel les divers dossiers ont été retrouvés :

- i. Étude de crédit inexistante ;
- ii. Contrats non signés ou inexistence d'ententes de prêt ;
- iii. Dossiers non maintenus à jour ;
- iv. Peu d'ententes de paiements ou de remboursements consignées au dossier ;
- v. Les ententes ne prévoient pas le paiement d'intérêts ;
- vi. Aucun auxiliaire permettant de faire le suivi des placements ;
- vii. Pour les contrats existants, garanties prévues non publiées;
- viii. Garanties non requises dans la plupart des cas pour sécuriser le remboursement de la dette;
- ix. Paiements en capital et en intérêts en retard ;
- x. Dossiers fermés sans réclamer les paiements échus et non payés;
- xi. Adresse des emprunteurs manquantes;
- xii. Investissements dans des compagnies sans états financiers, sans plan d'affaires ni preuve d'étude du dossier, etc. ;
- xiii. Investissements dans des compagnies au moment où ces dernières sont l'objet de propositions concordataires donc déjà insolvables;
- xiv. Investissements dans des compagnies en démarrage sans étude de rentabilité;
- xv. Aucun suivi des affaires dans lesquelles des sommes ont été investies.

- Du côté des épargnes investies par les clients de *Gestion 2007 International inc.* ces dossiers n'étaient pas à jour. Nous avons constaté les faits suivants :

- i. Preuves documentaires déficientes ;
- ii. Aucune identification claire à savoir où les sommes ont été investies ;
- iii. Difficulté à établir les intérêts payés ou à payer ;
- iv. Difficulté à établir le capital remboursé ;
- v. Inexistence d'une comptabilité séparée par investisseur;

- vi. Enfin, la majorité des intérêts payés aux investisseurs étaient payés en argent ;
- vii. Absence d'états de comptes en faveur des investisseurs ;
- viii. Utilisation de noms de code afin de désigner les investisseurs et les agents impliqués ;
- ix. Absence de reçus d'impôts.

- Le compte bancaire relatif à la *Banque Privée Edmond de Rothschild Europe* n'a jamais été inscrit aux livres de *Gestion 2007 International inc.*;
- Le compte de courtage de *Jitney* n'a jamais été considéré dans les livres de *Gestion 2007 International inc.* ;
- Aucune liste à jour n'existait quant aux sommes payées aux agents à titre de commissions ou aux investisseurs à titre d'intérêts ou de remboursements de capital ;
- Sur la base de notre revue des livres et comptes de banque ainsi que de nos échanges avec M. Rock-Robert Bilodeau, il appert que dans certains cas, des agents auraient reçu des montants en argent provenant d'investisseurs qu'ils auraient conservés partiellement ou en totalité pour acquitter des commissions qui leurs étaient dues ou pour payer des intérêts à d'autres investisseurs;
- Remboursement de dépenses de cartes de crédit des agents par la compagnie sans identification appropriée.

b) *Travaux complétés*

Nous sommes actuellement à mettre à jour la comptabilité des Débitrices. En date des présentes, les travaux effectués sont :

- La mise à jour du compte de *Jitney* (actions inscrites à la Bourse) ;
- Les comptes bancaires identifiés ont tous été conciliés;
- Les comptes inter compagnies ont été vérifiés et conciliés;
- Nous avons créé un auxiliaire des placements des investisseurs;
- Conciliation de l'auxiliaire des placements avec le compte contrôle du grand livre ;
- Mise à jour, suivi et perception des sommes investies dans différents placements et plus particulièrement conclusion

d'ententes, négociations, rencontres, mises à jour, publication de garanties, obtention de documents, etc. ;

- Mise à jour des dossiers des investisseurs ;

c) *Travaux à compléter*

Au moment d'écrire le présent rapport, le travail le plus ardu à compléter sera de concilier toutes les transactions effectuées au comptant entre les investisseurs et la débitrice.

Actuellement, nous n'avons que peu d'informations nous permettant d'identifier ces montants.

Dans un autre ordre d'idées, nous devons également faire la conciliation entre les divers items suivants :

- Montant total investi par les investisseurs ;
- Montant total placé ou prêté à des emprunteurs pour être investi dans des projets;
- Intérêts payés aux investisseurs ;
- Capital remboursé aux investisseurs ;
- Commissions payées aux agents ;
- Pertes d'opérations des compagnies ;
- Dépenses personnelles payées au profit de M. Bilodeau ;

Nous sommes en attente de documents bancaires provenant des institutions financières (copie de chèques, dépôts, etc.) pour finaliser la distribution comptable.

Nous devons aussi justifier les remboursements des charges portées aux cartes de crédit des agents. Nous devons identifier s'il s'agit d'avances sur commissions ou de remboursements de dépenses.

Nous devons aussi obtenir les informations et concilier le compte bancaire du Luxembourg.

Nous devons de plus mandater M. Gaetan Fradette, CA, pour la préparation des états financiers annuels.

Nous devons entreprendre de nouveaux interrogatoires notamment pour les placements où nous disposons de trop peu d'informations.

Nous continuerons à effectuer le suivi et la perception des différents placements. Certains dossiers de placements devront

faire l'objet d'études approfondies notamment les cas des dossiers suivants:

- *Libertas* et M. Bernard Massé ;
- Pierre Morency et *Production Entertaining inc.* et 4241894 *Canada inc* ;
- Marc Toutloff et Gene Dion.

Comme il vous est possible de le constater à la lecture de l'Annexe 2, les sommes impliquées dans ces projets sont très importantes et les informations au dossier sont très parcellaires et exigeront certes des investigations poussées.

Nous avons mandaté Me Sylvain Rigaud de l'étude *Ogilvy, Renault* afin de procéder à des interrogatoires de ces personnes et de toute personne impliquée ou au courant des affaires des Débitrices.

Nous avons également mandaté la firme d'avocats *Gravel Bédard Vaillancourt* afin de présenter différentes requêtes au Tribunal et de voir à prendre des procédures de conservation dans divers dossiers.

Également, le syndic est à identifier des transactions pouvant être révisables en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et décidera en temps opportun des procédures à prendre, s'il y a lieu.

9. PREUVES DE RÉCLAMATION DES INVESTISSEURS

Nous avons demandé à chacun des investisseurs de produire leurs preuves de réclamation. Nous sommes à finaliser la mise à jour des dossiers qui y sont relatifs.

Nous devons faire le lien entre les preuves de réclamation reçues et les informations dont nous disposons au système interne de la débitrice.

Au moment où nous aurons validé ces informations, nous devons faire le lien avec les livres comptables et nous assurer de la concordance entre ces montants.

Nous avons identifié 147 investisseurs. De ce nombre, 110 ont produit des preuves de réclamation totalisant la somme de 12,624,462 \$.

10. PLACEMENTS

Nous avons complété la mise à jour des placements effectués par *Gestion 2007 International inc.* Nous avons reconstruit les dossiers de placements sur la base des informations que tout dossier normalement tenu devrait inclure. Il est entendu que nous ne pouvons faire apparaître les détails manquants des dossiers. L'absence d'entente initiale ne nous a certes pas aidés.

Afin de pallier aux nombreux manquements notés, nous avons reconstitué les soldes dus, vérifié les décaissements et les encaissements, signé des ententes, établi des cédules de remboursements, récupéré des prêts délinquants, demandé le remboursement intégral de certains prêts et publié des garanties.

À la lecture de l'Annexe 2 portant sur les placements effectués par *Gestion 2007 International inc.* les lecteurs comprendront que les placements effectués ne pouvaient donner un rendement suffisamment élevé pour permettre le paiement des rendements promis aux investisseurs.

Par ailleurs, *Gestion 2007 International inc. a.*, en certaines occasions, investi dans des compagnies sous forme d'achat de capital-actions.

En ce qui a trait à ce type de placements, nous avons demandé les informations suivantes :

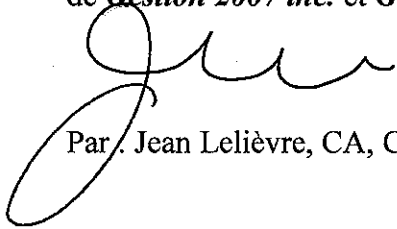
- Copie des états financiers ;
- Copie des ententes entre actionnaires ;
- Copie des certificats d'actions émis et payés ;
- Nom des administrateurs ;
- Nom des actionnaires ;
- Nombre d'actions détenues par chacun et contrepartie payée ;
- Plan d'affaires.

Finalement et contrairement aux allégations antérieures de monsieur Bilodeau, il appert qu'il n'existerait aucune compagnie de placements au Luxembourg. En effet, suivant les investigations initiales menées par le soussigné et qui demeurent à être complétées, l'existence de cette compagnie ne servait qu'à fournir une prestance internationale à la débitrice.

À ce stade-ci et à la lumière de ce qui précède, il nous est impossible de soumettre, même sous forme provisionnelle, l'ordre de grandeur du dividende qui pourrait être versé aux créanciers des différentes Débitrices, dans le cadre d'une proposition ou d'une faillite, ou encore de prévoir un échéancier pour ce faire.

Soyez assurés que depuis notre nomination nous nous efforçons de prendre toutes les mesures appropriées dans les circonstances afin de protéger les intérêts des créanciers.

ROY, MÉTIVIER, ROBERGE INC., ès qualités
de syndic aux avis d'intention de faire une proposition
de **Gestion 2007 inc.**, **Gestion 2007 International inc.** et
Rock-Robert Bilodeau et ès qualités de séquestre intérimaire
de **Gestion 2007 inc.** et **Gestion 2007 International inc.**



Par . Jean Lelièvre, CA, CIRP, syndic